

Epicerie Participative - Questions

Le guide du candidat Bouge ton CoQ! pour présenter son projet et répondre aux questions



Sommaire

	Pages
Qu'est-ce que c'est une épicerie participative ?	2
Comment ça fonctionne ?	3
Qu'est-ce que c'est Bouge ton CoQ! ?	3
Foire aux Questions	4
Relation avec Bouge ton CoQ!	4
Gérer une épicerie participative	5
Epicerie participative et structures voisines	6
Produits et Producteurs	7
Achat et Revente	8
Adhérents	10
Local	12

Qu'est-ce que c'est une épicerie participative ?

Une épicerie classique...

Avant toutes choses une épicerie participative reste ... une épicerie. Effectivement, sa **fonction principale** est de permettre, aux habitants de la commune, d'avoir **accès à un service d'alimentation générale de proximité**.

Concrètement quand on s'y rend c'est comme aller à l'épicerie. On y va avec son panier, son sac ou son caddie, on se sert sur les étales et on passe à la caisse. C'est un commerce tout ce qu'il y a de plus classique.

...mais pas seulement

En réalité, on peut observer **3 grandes différences** :

- **C'est une épicerie avec très peu de charges**

Dans une épicerie "classique" les charges principales sont le loyer et le(s) salaire(s). L'épicerie participative s'affranchit des deux.

- **Le local est mis gracieusement à disposition** par la mairie -> pas de charge "loyer"
- **Ceux qui font tourner la boutique sont bénévoles** -> pas de charge "salaire"

L'épicerie s'affranchit donc des logiques de rentabilité et n'a pas besoin de chiffre d'affaire minimum pour subsister.

- **C'est une épicerie sans marge sur les produits, donc avec des prix bas**

L'épicerie n'a donc pas la nécessité de dégager une marge sur les produits et les revend à prix coûtant. A produit équivalent, dans une épicerie participative, les produits sont moins chers que dans les autres commerces.

On y trouve des produits locaux dont 100% du prix revient aux producteurs, qui acceptent souvent de vendre leurs produits à un prix inférieur à celui appliqué sur les marchés, comme ils n'ont pas besoin de tenir les permanences. Pour le reste (produits d'hygiène et d'entretien), vous pourrez les commander auprès de centrales d'achat et bénéficier de prix de gros.

- **C'est plus qu'une simple épicerie, c'est un lieu de vie**

En plus d'être un lieu d'approvisionnement, **l'épicerie participative est un lieu de convivialité et de rencontre pour les habitants**. Sa dimension de projet citoyen pousse les personnes à se rencontrer et se réunir autour d'un projet commun.

C'est aussi un lieu physique de rencontre, on se retrouve dans l'épicerie pour faire ses courses, on parle au caissier. Souvent des tables et des chaises sont installées dans l'épicerie afin que les gens puissent jouer aux cartes, partager un café...

Comment ça fonctionne ?

L'épicerie participative est gérée par une association citoyenne. C'est une épicerie gérée par les citoyens, pour les citoyens.

Chaque adhérent doit **payer une cotisation annuelle** à l'association, qui permettra de prendre en charge les charges restantes de l'épicerie (eau, électricité, assurance, internet...), et chacun doit **donner 2h de son temps par mois**.

Seuls les adhérents peuvent consommer dans l'épicerie participative.

Cela se justifie par un **système d'échange où "je donne pour recevoir"**. Je donne un peu de temps contre un service de proximité, de qualité, à prix réduit et l'accès à un lieu convivial.

S'il est trop facilement possible de profiter de "recevoir" sans "donner", et qu'un petit groupe tient bénévolement l'épicerie pour tout le village, le système tendra à s'essouffler.

Qu'est-ce que c'est Bouge ton CoQ! ?

Bouge ton CoQ! est une **association à but non lucratif qui déploie des solutions pour dynamiser les territoires ruraux en fédérant les acteurs locaux et en encourageant l'engagement citoyen.** Plus concrètement nous nous consacrons à faciliter la création de services de santé et de commerce dans les espaces ruraux.

Bouge ton CoQ! a co-fondé l'association Médecins solidaires qui crée et gère des centres de santé dans des déserts médicaux. Dans les 3 centres créés depuis le lancement de ce programme, des médecins généralistes s'y relaient chaque semaine, permettant une présence continue d'un service de médecine générale.

Bouge ton CoQ accompagne, depuis bientôt 4 ans, des projets d'épiceries participatives dans les communes rurales. La volonté de cette action, en plus de recréer des services de proximité dans les villages, est de promouvoir l'économie locale et les producteurs locaux, redynamiser les communes, recréer du lien social et surtout créer un mouvement d'engagement citoyen transgénérationnel. Nous accompagnons les épiceries durant toute la phase de lancement (mobilisation citoyenne, formation à la gestion, création de la structure juridique...) et même après l'ouverture (conseil permanent, mise en relation et animation du réseau d'épicerie...). **A ce jour, 200 épiceries sont accompagnées, 100 sont déjà en fonctionnement, 50 devraient ouvrir avant novembre 2024 et 50 autres avant mars 2025.**

Foire Aux Questions

Relation avec Bouge ton CoQ!

L'épicerie du village sera-t-elle une filiale de Bouge ton CoQ! ?

L'épicerie participative de votre village sera gérée par une association créée par vous pour l'occasion, qui sera indépendante et extérieure à Bouge ton CoQ!.

Bouge ton CoQ! est une association qui accompagne des projets de création d'épicerie participative dans les étapes de mobilisation des citoyens, de formation à la gestion de l'épicerie et dans l'animation d'un réseau national d'épicerie. **Bouge ton CoQ! n'opère pas des épiceries participatives, nous ne sommes en réalité qu'un coup de pouce pour vous aider à monter votre propre projet.**

Cela implique par exemple que vous êtes libres de choisir vos horaires d'ouvertures, les produits que vous vendez ou encore le nom de votre épicerie.

Est-il nécessaire de payer une cotisation Bouge ton Coq ?

Non! L'aide des équipes de notre association est gratuite. Nous vous demanderons juste des preuves de l'utilisation de la subvention de Bouge ton CoQ. Notre modèle économique repose sur des subventions publiques, du mécénat d'entreprise et des dons de particuliers.

Comment peut-on utiliser la subvention de Bouge ton CoQ ?

La subvention de 1100 euros est destinée à la rénovation du local et à l'achat de mobilier et de matériel informatique pour le fonctionnement de l'épicerie (que ce soit neuf ou d'occasion). Elle peut servir également à payer le coût de fonctionnement du logiciel la première année.

Il est en revanche interdit d'employer la subvention pour remplir les stocks de l'épicerie ou payer les frais courants de l'association.

Foire Aux Questions

Gérer une épicerie participative

Quel budget faut-il prévoir pour la création d'une épicerie ?

Créer une épicerie nécessite en théorie **un investissement initial de 0 euro**.

Le local est mis gracieusement à disposition (par la mairie dans la très grande majorité des cas). S'il faut le rénover, nous pouvons vous accompagner dans la recherche de subventions.

L'achat du matériel nécessaire : ordinateur, balance, réfrigérateur, étagères, table, chaises etc. **est couvert par la subvention de 1100€ de Bouge ton CoQ**. Nous vous encourageons à aménager votre local avec du matériel d'occasion et à organiser une collecte de meubles et matériel parmi les adhérents pour réduire les frais (beaucoup de monde possède une vieille étagère, un frigo ou même un ordinateur qu'il n'utilise plus).

Les charges restantes : logiciel (396€, qui peut être financé par la subvention de BTCQ la première année), assurance (~300€), box internet (~200€), eau et électricité (~400€) soit 1300€ approximativement sont couvertes par les adhésions annuelles des adhérents.

Par ailleurs, **le fond de roulement de l'épicerie participative** (=l'argent utilisé pour acheter les produits, et donc notamment le premier stock), **est constitué des recharges que font les adhérents sur leurs comptes**. Cela fonctionne comme une carte de cantine par exemple : chaque adhérent va faire un virement (ou un chèque) à l'association pour recharger son compte, et le montant des produits qu'il consomme sera déduit de son compte quand il passera à la caisse de l'épicerie.

Peut-on communiquer sur les prix des produits ?

L'épicerie est une association, c'est ce qui permet d'éviter les contraintes d'un commerce classique. **Communiquer sur les prix s'apparente à de la publicité "fiscalement parlant", ce qui est possible seulement pour un commerce et non une association**.

L'équipe de l'épicerie peut cependant communiquer oralement, lors de réunions publiques ou de "journée porte ouverte" par exemple.

Foire Aux Questions

Épicerie participative et structures voisines

Quid de la possibilité de concurrence, avec les autres services d'alimentation générale de proximité ?

Bouge ton CoQ, en finançant la création d'une épicerie, n'a pas pour objectif de faire fermer des commerces existants, mais bien de régler le problème de la désertification commerciale de la ruralité, en ouvrant des commerces là où il n'y en a pas.

L'épicerie fonctionne en circuit fermé avec uniquement ses adhérents qui y consomment, moyennant 2h de participation par mois, elle ne représente donc pas une concurrence directe et déloyale pour les commerces de communes alentours, d'autant plus qu'elle ne peut pas communiquer sur ses prix.

Aux adhérents de l'épicerie d'échanger avec les commerces alentour qu'ils pourraient gêner avec leur épicerie afin de les rassurer et si besoin de s'arranger pour proposer une gamme de produits complémentaires. L'épicerie peut aussi faire dépôt-vente pour d'autres commerces dans des communes voisines (boucherie, boulangerie...).

L'épicerie se positionne comme une offre complémentaire permettant de participer au développement économique de la commune et donc de renforcer l'attractivité des commerces existants.

Quelle est la différence entre une épicerie participative et une AMAP ?

A la différence des AMAP, l'épicerie participative est créée par les citoyens et non par les producteurs. En plus de proposer un service d'alimentation, l'épicerie complète son offre avec un accès à des produits d'hygiène et d'entretien.

Par ailleurs, l'épicerie participative tend à recréer du lien social et intergénérationnel autour d'un projet commun et fournit aussi un lieu pour se retrouver.

Foire Aux Questions

Produits et Producteurs

Comment trouve-t-on les producteurs ?

La première étape est de démarcher les producteurs locaux dont vous aimeriez consommer les produits. C'est le rôle du groupe produit au sein de l'épicerie, et Bouge ton CoQ! fournit des documents pour vous aider à les aborder et à les faire participer à votre projet. De plus, une **liste de producteurs, et de grossistes, est disponible sur Epicerio** (outil informatique de gestion d'épicerie participative). Vous pouvez alimenter cette liste en ajoutant vos producteurs locaux et leurs produits.

Les produits sont-ils livrés ou faut-il aller les récupérer ?

Certains producteurs livrent gratuitement l'épicerie au-dessus d'un certain montant de commandes. Cependant, pour certains petits producteurs locaux, il est préférable d'aller collecter les produits directement sur place, pour ceci un créneau est prévu afin qu'un adhérent puisse collecter et ramener les produits à l'épicerie. **Ces modalités sont à convenir avec chacun des producteurs en fonction de leurs possibilités et besoins.**

Les produits sont-ils forcément bio et locaux ?

Les épicerie sont libres dans le choix de leurs produits. Certaines privilégieront des produits locaux, d'autres des produits de qualité ou encore des produits plus abordables. L'idéal est d'avoir un mix de produits pour satisfaire toutes les sensibilités et tous les portes-monnaies.

Un producteur peut-il rejoindre une épicerie en tant que consommateur ?

Oui, c'est tout à fait possible. Puisque les prix sont acceptés par tous les membres de l'association, la notion de conflit d'intérêt est inexistante. De surcroît, il est positif que consommateurs et producteurs s'associent dans un but commun.

Enfin, les adhérents de l'épicerie peuvent considérer que son travail de producteur, ou que la livraison compte comme des heures au service de l'épicerie.

Foire Aux Questions

Achat et revente

Comment financer et gérer le premier stock ?

De la même manière que pour une carte de cantine par exemple, chaque adhérent de l'association aura un compte sur le logiciel, qu'il pourra recharger en faisant un virement ou un chèque à l'association.

Le premier stock est donc **financé par l'argent que les adhérents déposent, préalablement, sur leur compte**. Il est nécessaire que les adhérents alimentent leur compte en amont, l'épicerie n'ayant pas de fond de roulement propre, c'est le solde des comptes qui en fait office.

Pour le premier stock, **nous vous recommandons de prendre des produits de base qu'une grande majorité consomme**.

Les produits sont ils moins chers que dans les autres commerces ?

Les produits sont en moyenne moins chers que des produits équivalents dans les autres commerces. Le fait qu'il n'y ait pas de marge ajoutée sur les produits, dû à l'absence de charges (salariés, loyer du local), permet de réduire considérablement son panier moyen. Les produits sont achetés au prix de gros et redistribués aux adhérents sans marge.

Un poulet acheté 10€ au producteur sera payé 10€ par l'adhérent. Les producteurs acceptent en général de faire à l'épicerie un prix inférieur à celui appliqué sur les marchés car ils n'ont pas à tenir la permanence.

Par ailleurs, pour les produits que vous n'achetez pas auprès de producteurs locaux, vous pouvez passer commande auprès de grossistes et centrales d'achats pour bénéficier de prix de gros.

Quid de la TVA ?

Les produits sont achetés TTC et donc revendus au même prix.

Foire Aux Questions

Achat et revente

Que faire en cas d'invendus périssables ?

Les pertes, dans ce genre d'épicerie, sont rares et souvent minimales. Le groupe produit a pour mission de cerner les volontés de consommations des adhérents mais aussi comprendre leur rythme afin d'adapter les commandes.

Très souvent, les épicerie fonctionnent avec des pré-commandes au début pour estimer facilement la quantité à commander. L'idée étant de ne commander que ce qui sera réellement acheté. En cas d'invendus périssables, vous pouvez envoyer un message à tous les adhérents pour proposer d'acheter les produits qui restent, cela suffit dans la majorité des cas à éviter les pertes. Il est cependant possible qu'une denrée périsse et que l'épicerie se trouvera dans une situation de perte. Dans ce cas-là **elle peut mettre en place une cagnotte ou organiser une vente (de gâteaux par exemple) pour revenir à l'équilibre.**

L'épicerie participative peut-elle organiser des événements pour gagner de l'argent ?

Comme pour toutes les associations, l'épicerie peut organiser des événements qui lui permettent de gagner un peu de trésorerie. Cela peut-être utile si vous êtes en besoin de fonds ou si vous devez assumer des pertes légères.

Cela peut être une vente de crêpes ou de maillots d'un club, un repas, des concerts, des olympiades, un concours de belote etc. Vous pouvez faire payer l'accès à l'événement ou des consommations sur place.

Il est évidemment possible d'organiser de tels événements gratuitement ou sans prendre de marge si vous n'en avez pas besoin.

Foire Aux Questions

Adhérents

Comment trouver des adhérents ?

Si l'enquête puis la réunion publique ont généralement contribué à la diffusion de l'information autour de l'ouverture de l'épicerie, **il est nécessaire de demander à votre Mairie de communiquer sur votre épicerie, communiquer sur les réseaux sociaux et prendre contact avec d'autres associations.**

Une fois l'épicerie ouverte, le bouche à oreille devient l'un des facteurs de nouvelles adhésions le plus important. Les épiceries qui fournissent un services de qualité observent un réel effet boule de neige au fil du temps.

Combien d'adhérents minimum et maximum pour une épicerie ?

Il n'y a aucune limite, ni maximale, ni minimale au nombre d'adhérents. Comme l'épicerie n'a pas besoin de couvrir ses charges, elle peut tourner même avec un chiffre d'affaires très faible. Il est toutefois recommandé d'avoir un collectif de 10 adhérents pour lancer le projet et dans l'idéal, au moins 30 adhérents comme rythme de croisière.

Ce chiffre permet d'avoir un fond de roulement (composé des recharges des adhérents) suffisant pour avoir une gamme de produit variée, assez de bénévoles pour ouvrir l'épicerie plusieurs fois pas semaine, et assez d'adhérents également pour se diviser les charges restants et ne pas avoir à payer une adhésion annuelle trop élevée.

Quid des personnes qui, comme les seniors, ne peuvent pas s'occuper de l'épicerie à raison de deux heures par mois ?

Les personnes âgées et les personnes handicapées sont dispensées de participation. En outre, il est possible de faire "don" de ses heures de participation (entraide entre les adhérents) ou les échanger.

Les participations sont réalisées pour faire fonctionner l'épicerie (comme la tenue de l'épicerie) mais peuvent aussi concerner des services d'animation ou autre; tout cela à la discrétion des membres de l'épicerie.

D'autre part, **un adhérent est un foyer : les deux heures par mois peuvent être réparties dans le ménage sans problème.**

Foire Aux Questions

Adhérents

Comment gérer l'ouverture de l'épicerie et les plannings ?

Dans une idée de création de service, mais aussi pour susciter l'intérêt des gens, plus l'épicerie est ouverte, mieux c'est. Cependant il est nécessaire de s'adapter aux envies et aux possibilités des adhérents, notamment pour garantir le respect des 2h mensuelles d'engagement.

Pour choisir les horaires d'ouverture, **servez-vous de l'enquête préalable à la réunion publique pour connaître les habitudes de vos concitoyens**. Il faut également prévoir un matin dans la semaine (en général le mercredi) pour les livraisons des transporteurs.

Les tâches à remplir par les adhérents peuvent se résumer ainsi : **l'ouverture et tenue de l'épicerie, collecte des produits, inventaire** (réserver un créneau par mois à un moment où l'épicerie n'est pas ouverte). Les adhérents peuvent en outre décider que les tâches du comité d'administration et du groupe chargé de commander les produits comptent comme heures de service ou non.

Est-il possible d'acheter dans une épicerie sans être adhérent ?

En théorie, non, car l'objectif de l'épicerie est d'impliquer les consommateurs dans le fonctionnement de l'épicerie et de répartir au maximum la charge de travail. Par ailleurs, le fait qu'il s'agisse d'une association vendant des produits uniquement à ses membres permet de s'affranchir d'un certain nombre de normes (ERP, balance homologuée...).

Ceci dit, il est possible pour des personnes de passage d'acheter des produits d'une épicerie moyennant une adhésion temporaire.

En général, les épiceries créent un compte adhérent de passage sur l'outil informatique afin de simplifier la manoeuvre. Dans ces cas-là le paiement s'effectue par chèque ou par espèce que le trésorier de l'épicerie déposera à la banque, si l'épicerie est équipée d'un TPE cela peut s'effectuer par carte bancaire.

Foire Aux Questions

Local

Comment trouver le local et quelle taille doit-il faire ?

Le local est dans la très grande majorité des cas mis gracieusement à disposition par la mairie. **L'idéal est de disposer d'un local d'environ 30 mètres²** (une surface moindre reste possible). Il peut être pertinent que le local soit situé à un lieu de passage (ex : le bourg).

Comment le local est-il équipé du matériel nécessaire ?

La subvention de 1100 euros, versée par Bouge ton CoQ!, est destinée aux dépenses d'investissement pour aménager le local.

L'idée est de pouvoir rassembler les énergies collectives et la bonne intelligence. L'objectif n'étant pas de faire une épicerie tout droit sortie d'un magazine, nous conseillons d'utiliser des meubles de récupération et de seconde main et de faire appel aux aptitudes des adhérents. Ce sont de bonnes manières pour créer un local à votre image, chaleureux et à petit prix.

Par exemple, des organismes comme La Poste ou des magasins qui ferment peuvent parfois donner du matériel. N'hésitez pas à leur demander !